



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

Le premier septembre deux-mille-vingt-cinq, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la séance se déroulant le neuf septembre deux-mille-vingt-cinq à vingt heures.

PRESENTS : Mmes Isabelle CHATAIGNER, Adeline HERITEAU, Corinne POTHIER, Peggy POTEREAU, Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Sylvia NAULEAU, Jennifer DULOU, Carine BOMPERIN, Nathalie CHARRIER, MM Dominique DURAND, Michel COUMAILLEAU, Didier FRUCHET, Jean-Philippe GUEDON, Valentin ORIZET, Olivier HUBERT, Didier CHATEIGNER, Philippe QUAIRAULT et Emmanuel FERRE.

ABSENT EXCUSE : M. Sébastien MIGNE

Mme Isabelle CHATAIGNER a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation procès-verbal séance du 15.07.2025

2°) Décisions principales du Maire entre le 15.07.2025 et le 09.09.2025

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1- Procès-verbal conseil communautaire du 16 juillet 2025

3.2- Convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux

4°) Urbanisme et travaux

4.1- Travaux de viabilisation Pôle Lhotellier : avenant 1 lot VRD

4.2 – Travaux d'éclairage Aménagement Urbain et Paysager de la Place du Champ de foire : avenant à la convention 2024_ECL0425

4.3 – Point études et travaux en cours

5°) Ressources Humaines et Finances

5.1 – Budget principal : décisions modificatives n°1 et 2

5.2 – SPSN Football : vote d'une subvention exceptionnelle

5.3 – Retraite Sportive de St Avaugourd : mise à disposition d'équipements sportifs

6°) Rapport et agenda des commissions

Procès-verbal du 09.09.2025

Séance du conseil municipal



1°) Approbation procès-verbal séance du 15.07.2025

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

2°) Décisions principales du Maire entre le 15.07.2025 et le 09.09.2025

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné, lors des séances du 25 mai 2020 et 21 juillet 2020 délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

*** COMMANDE PUBLIQUE**

Signature d'un devis auprès de l'entreprise JCO (additif lié au report du feu d'artifice). Montant : 250,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise BPM AGRI pour le remplacement d'arroseurs sur le terrain de foot annexe. Montant : 348,38€ HT.

Signature d'un devis auprès de la SAUR pour le remplacement du poteau incendie rue des Chênes suite à accident causé par un tiers. Montant : 2 930,46€ HT. Remboursement en recettes par l'assurance du tiers identifié.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise SAGELEC pour l'achat de produits d'entretien pour les nouveaux sanitaires de la Place du Champ de Foire. Montant : 709,56€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise VALOT TP pour des travaux de purge rue Jean Louis Grolier. Montant : 1 100€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise COLAS pour la reprise de 2 chemins piétons en sable traité calcaire. Montant : 12 042,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise OUESTOTEL pour le renouvellement de vaisselle pour la salle polyvalente. Montant : 589,90€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise DUBOIS PEINTURE pour des travaux de reprise de portes extérieures de l'église. Montant : 3 719,56€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise GIP Sécurité pour la surveillance du site lors du feu d'artifice du 28 août. Montant : 222,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise TP DANIAU pour des travaux annuels de curage sans évacuation. Montant : 9 591,20€ HT.

*** REGLEMENTAIRES (POUVOIR DE POLICE DU MAIRE)**

Arrêté de circulation n°69/2025 délivré à l'entreprise BOUYGUES E&S pour des travaux d'extension d'éclairage public rue Armand Calteau.

Arrêté de circulation n°70/2025 délivré à l'entreprise ORANGE CA ROUEN pour des travaux sur fibre optique au 1, rue de la Poste.

Arrêté n°71/2025 délivré à la société COUTURIER ORGANISATION autorisant le tir du feu d'artifice au Plan d'eau des Garnes le 28 août 2025.

Procès-verbal du 09.09.2025

Séance du conseil municipal



Arrêté de circulation n°72/2025 relatif à la sécurisation des abords de la fête organisée le 28 août au Plan d'eau.

Arrêté de circulation n°73/2025 délivré à l'entreprise ESVIA 85 pour réalisation de travaux de signalisation horizontale et verticale rue Armand Calteau.

Arrêtés de circulation n°74 et 75/2025 délivrés à l'entreprise VFE pour des travaux de terrassement, pose de câbles ENEDIS et raccordement projet photovoltaïque à la Jeannière et à la Guibretière.

Arrêté de circulation et permission de stationnement n° 76 et 77/2025 délivrés à l'entreprise SAUR pour le remplacement d'un poteau incendie rue des Chênes.

Arrêté de circulation n°78/2025 délivré à l'entreprise TELETEC RESEAUX pour des travaux de branchement coffret ENEDIS au lieu-dit La Chauvière.

* DROIT DE PREEMPTION URBAIN : RENONCIATIONS

Adresse	Typologie	Propriétaires	Acquéreurs	Prix de vente net vendeur
4, place de l'église, 2, rue Henri Le Pot	Bâti sur terrain propre	Mutuelle de Poitiers Bois du Fief Clairet 86066 Poitiers cedex 9	Mme TREHOUX Sylvie et M. CHAIGNE Roland 2, rue Henri Le Pot 85430 Nieul-le-Dolent	35 000 €
13, rue Arthur Chauvet	Bâti sur terrain propre	M. CHIFFOLEAU Guy 32, rue Jean Yole Ehpad Henri Panetier 85430 Nieul-le-Dolent	M. et Mme VAULOUP Jérôme et Anne 73, Grande Rue 44118 La Chevrolière	125 000 €
26, rue Georges Clémenceau	Bâti sur terrain propre	M. et Mme PASQUERAULT Manuel et Karine 26, rue G. Clémenceau 85430 Nieul-le-Dolent	M. PERIDY Antonin et Mme KRAEMER Léa 173, Bd Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon	230 000 €

3°) Communauté de Communes du Pays des Achards

3.1- Procès-verbal conseil communautaire du 16 juillet 2025

La conduite de réunion de la séance du 16 juillet 2025 est présentée. Pas d'observations particulières de l'assemblée.

3.2- Convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que depuis 2018, la Communauté de communes dispose de 3 broyeurs à végétaux qui sont mis à disposition des services des espaces verts des communes. L'achat et la gestion ont été initialement gérés par le service Collecte et Traitement des Déchets car l'acquisition des broyeurs était en partie financée par le syndicat départemental de traitement des déchets TRIVALIS et l'ADEME dans l'objectif d'encourager les communes à broyer/réutiliser leurs déchets verts plutôt que de les déposer en déchèteries.

Pour cette raison, la gestion des réservations, des départs/arrivées du matériel, du suivi et de l'entretien a été confié au service de Collecte et de Traitement des Déchets de la CCPA. Après avoir effectué des formations aux utilisateurs, une convention a été établie avec chaque commune pour définir les conditions d'emprunt et d'utilisation des broyeurs.



Même s'il est difficile d'évaluer l'impact direct sur les tonnages de déchets verts car d'autres facteurs entrent en jeu, il est constaté qu'ils sont empruntés très régulièrement en période hivernale par la plupart des communes, les retours sur le matériel sont positifs, et ceux-ci apportent une plus-value intéressante pour les services communaux d'entretien des espaces verts. La Communauté de communes quant à elle utilise peu les broyeurs de manière directe car elle possède moins d'espaces nécessitant du broyage, il s'agit donc avant tout d'un service à destination des communes.

Les missions du service Collecte et Traitement des Déchets sont éloignées de la gestion de ce type de matériel et celui-ci manque de temps, de qualifications et de compétences pour assurer un suivi rigoureux et de qualité. La mise à disposition des broyeurs, la gestion des réservations et l'entretien du matériel doivent être adaptés.

Il est proposé de répartir les 3 broyeurs de la manière suivante : un dans la commune de Martinet, un autre dans la commune de Nieul-le-Dolent, le dernier reste au sein des ateliers communautaires de la Communauté de communes. Une nouvelle convention de mise à disposition, jointe à la présente délibération, annule et remplace les précédentes conventions.

Considérant l'avis favorable émis par le Bureau communautaire du 9 avril 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°RGLT_25_649_132 du 16 juillet 2025 approuvant la nouvelle convention de mise à disposition des broyeurs de végétaux aux communes membres de la Communauté de communes du Pays des Achardeux ;

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'abrogation de la décision n° RGLT_18_404_D126 relative à la précédente convention de mise à disposition des broyeurs des végétaux à destination des communes du Pays des Achardeux ;
- **APPROUVE** la nouvelle convention de mise à disposition des broyeurs de végétaux aux communes membres de la Communauté de communes du Pays des Achardeux, jointe en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

4°) Urbanisme et travaux

4.1- Travaux de viabilisation Pôle Lhotelier : avenant 1 lot VRD

AVENANT 1 LOT VRD : Monsieur le Maire précise qu'il convient de réaliser des travaux de reprise de l'enrobé au nord du projet

Montant initial du marché : 464 750€ HT

Montant de l'avenant n°1 : 3 773€ HT

Total marché suite avenant 2 : 468 523€ HT soit une augmentation de 1,01%

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant n°1 présenté d'un montant de 3 773€ HT portant le montant total du marché à 468 523€ HT soit une augmentation de 1,01% par rapport au marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.



4.2 – Travaux d'éclairage Aménagement Urbain et Paysager de la Place du Champ de foire : avenant à la convention 2024_ECL0425

AVENANT 1 :

Monsieur le Maire précise qu'il convient de réaliser des travaux de tranchée pour pose d'un fourreau entre les sanitaires et un mât d'éclairage public afin d'en assurer l'alimentation de caméras de vidéosurveillance.

Montant de l'avenant n°1 : 1 800€ HT soit 2 160€ TTC pris en charge à hauteur de 100% par la commune.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant n°1 présenté d'un montant de 1 800€ HT portant le montant total de l'opération à la somme de 104 136 € HT soit une augmentation de 1,73% par rapport au montant initial.
- **PRECISE** que la participation communale s'élèvera à la somme de 60 302€ contre 58 142€ auparavant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

4.3 – Point études et travaux en cours

* **Rénovation énergétique de la Mairie :** Monsieur le Maire précise que le cabinet d'architecte DGA titulaire du marché a été rencontré en mairie en juillet. Les premières esquisses seront rendues fin septembre 2025.

* **Déploiement de la vidéosurveillance :** Monsieur le Maire indique que la commune reste dans l'attente de la délivrance de l'autorisation préfectorale et de l'accord de subvention pour mettre en place le système. Ces 2 réponses devraient être prochainement communiquées.

* **Restauration intérieure de l'Église St-Pierre :** Didier CHATEIGNER fait part des observations réalisées par l'entreprise BENAITEAU qui a installé les témoins sur voûte. Le rapport, en synthèse, démontre que l'ouverture de la fissure n°9 reste continue et s'est même aggravée depuis. La mise en place rapide d'un étaieement sous l'arc correspondant à la fissure afin de stabiliser provisoirement le mouvement de l'ouvrage, dans l'attente d'une campagne de travaux, est impérative. Cet étaieement permettra également de sécuriser l'intervention de l'INRAP, lors du diagnostic archéologique.

* **Aménagement urbain et paysager Place du Champ de Foire :** Les travaux se poursuivent et toucheront prochainement à leur fin (en octobre). Dès la livraison, une zone 30km/h sera matérialisée dans un périmètre élargi Rue De Lattre / Rue Calteau. Les plantations seront réalisées en décembre 2025. Il est indiqué par plusieurs conseillers que lorsqu'une camionnette est garée devant le bar « le vendéen » au carrefour de la Rue Chauvet et de la rue De Lattre, la visibilité au stop est réduite. Réglementairement les distances préconisées sont adéquates même si effectivement il est nécessaire de s'avancer prudemment un peu pour s'engager sur la voie.

* **Aménagement urbain et paysager Rue Armand CALLEAU :** Le chantier VRD a été réceptionné. Seules les signalétiques restent à réaliser. Une réflexion sur la fermeture éventuelle d'un petit passage à proximité du portail d'accès au complexe sportif sera engagée en fonction de l'usage constaté.

* **Travaux de viabilisation du Lotissement Les Champs Pierres :** La 2nde phase des travaux (finitions de voirie) débutera le 22 septembre 2025.



5°) Ressources Humaines et Finances

5.1 – Budget principal : décisions modificatives n°1 et 2

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 : Monsieur le Maire précise qu'une décision modification s'impose pour intégrer la réalité des produits liés à la fiscalité à réception de l'état 1259 communiqué par les services préfectoraux : Une délibération est nécessaire car le mouvement touche aux 2 sections.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	79,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	79,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	796,00 €	0,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	796,00 €	0,00 €
R-74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	875,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	875,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	79,00 €	796,00 €	875,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79,00 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	79,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	79,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	79,00 €	0,00 €	79,00 €
Total Général		158,00 €		158,00 €

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la décision modificative n°1 au budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 :

Fonctionnement : régularisation d'une somme trop perçue au titre de l'année 2024 dans le cadre de la mise à disposition de services et l'entretien des bâtiments (gestion déléguée de la compétence enfance jeunesse par le commune pour le compte de la CCPA) – initialement déduit des recettes au budget.

Investissement : reprise de l'avance CHARIER sur le marché de travaux de voirie Rue Armand CALLEAU.



Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70676 : Remboursement de frais par le GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Général		27 000,00 €		27 000,00 €

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la décision modificative n°2 au budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette affaire.

5.2 – SPSN Football : vote d'une subvention exceptionnelle

Dans le cadre de l'organisation du report du feu d'artifice le 28 août 2025, l'association « SPSN FOOTBALL » sollicite une subvention exceptionnelle de 750€ pour venir couvrir les frais inhérents à cette manifestation.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 750€ à l'association « SPSN FOOTBALL »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

5.3 – Retraite Sportive de St Avaugourd : convention de mise à disposition d'équipements sportifs

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle association nommée LARENA, affiliée à la Fédération Française des Retraites Sportives a été créée en 2025 à Nieul-le-Dolent.

Un partenariat avec l'association « retraite sportive de St-Avaugourd » a été engagé entre les 2 associations pour la mise en place d'un certain nombre d'activités.

À ce titre notamment mais pas uniquement, l'association « retraite sportive de St-Avaugourd » utilise les équipements sportifs de la commune.

Une convention d'utilisation a été rédigée pour préciser les différentes modalités de prêt des 2 salles de tennis.



Un tarif de location à hauteur de 300€ la 1^{ère} année puis de 450€ les 2 saisons suivantes est proposé pour la mise à disposition des 2 salles de tennis à des périodes précisées dans la convention.

Vu la demande de prêt formulée par l'association « retraite sportive de St-Avaugourd »,

Vu la convention d'utilisation des Infrastructures Sportives Communales à intervenir entre la commune de Nieul et l'association « retraite sportive de St-Avaugourd »,

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'utilisation des Infrastructures Sportives Communales à intervenir entre la commune de Nieul et l'association « retraite sportive de St-Avaugourd » ;
- **FIXE** à 300€ le montant de la location au titre de l'année d'activité 2025 – 2026 (1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026) ;
- **FIXE** à 450€ le montant de la location au titre des années d'activité 2026 – 2027 (1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027) et 2027-2028 (1^{er} septembre 2027 au 31 août 2028) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce prêt et prendre toute décision se rapportant à cette délibération.

6°) Rapport et agenda des commissions

*** Agenda des commissions**

Commission Affaires Culturelles : réunion le 29/09/2025 préparation de l'exposition culturelle

Commission Associations : réunion le 22/09/2025 préparation de la rencontre du 16 octobre

Élection du Conseil Municipal des Enfants : le 11/10/2025 de 10h à 12h

7°) Questions diverses

*** courrier Orange** : la société annonce la fermeture définitive du réseau cuivre en 2029

*** mise en place de nouvelles zones de stationnement Rue Jean Yole** : Monsieur le Maire propose la mise en place de zones de stationnement le long de cette rue afin d'améliorer la circulation des piétons sur les trottoirs et éviter des stationnements gênants récurrents.

*** Bilan saison estivale 2025** : de manière générale, l'été s'est bien déroulé. À noter cependant quelques incivilités fin août avec des tags au plan d'eau et dans le bourg. Un dépôt de plainte a été déposé en gendarmerie. Plusieurs dépôts sauvages ont malheureusement été constatés. Quelques identifications ont pu être recueillies permettant l'application d'un tarif d'enlèvement à la charge des fautifs. Enfin, des plaintes de voisinage ont été recensées sur les sujets habituels (abolements, nuisances sonores...).

Côté festivités, les 2 manifestations estivales (11 juillet et 28 août) ont été de véritables succès. Les 4 associations partenaires sont satisfaites du résultat financier notamment.

L'accueil des 100 allemands dont beaucoup de jeunes a également été une belle réussite. Mme DULOU s'interroge sur le rôle particulier de l'association « comité de jumelage » par rapport à celui des autres associations nieulaises. Il est répondu que le comité de jumelage est le support technique à l'organisation



des relations entre les 2 villes mais que le partenariat initial est bien celui liant les 2 municipalités. Pour ces raisons, le comité de jumelage a une fonction différente d'une association classique.

Certains conseillers s'interrogent sur la place des élus municipaux lors de ces échanges et plus largement celle des habitants. Il est proposé à l'avenir de clarifier davantage la communication sur les différents événements organisés à l'occasion du séjour des allemands et d'améliorer/adapter la communication institutionnelle à cet effet.

Pour information, le séjour à Gestratz sera organisé du 23 au 26 juillet 2026.

* Rentrée scolaire 2025 – 2026 : ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école Henri ROCA avec la présence de 105 élèves le jour de la rentrée – 130 élèves à l'école St-Pierre. Entre 2017 et 2025, le déficit d'élèves scolarisés s'établit à 57 sur la commune, à l'instar de ce qui est observé sur l'ensemble du territoire.

COURSE SOLIDAIRE JOSEPHINE : le samedi 4 octobre à 10h

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 14 octobre 2025 à 20h

REUNION ANNUELLE CCPA : le jeudi 6 novembre à Nieul au Cercle

VERNISSAGE EXPOSITION CULTURELLE : le vendredi 7 novembre salle des fêtes

Séance levée à 21 heures 40

Le secrétaire de séance



Mme Isabelle CHATAIGNER

Le Président de séance



Procès-verbal affiché en mairie de Nieul-le-Dolent le : **21 OCTOBRE 2025**

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : **21 OCTOBRE 2025**





Publié le : 20/10/2025 11:22 (Europe/Paris)

Collectivité : Nieul-le-Dolent

https://www.nieul-le-dolent.fr/documents_administratifs/42457